



TAXE D'APPRENTISSAGE 2011

(Sur salaires 2010)

ATTENTION

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement avant le 28/02/11 à :

**PEMEP - 14, rue Ferrère
33000 BORDEAUX**

N°Indigo 0 820 20 23 31
0,09 € TTC / MN

Retrouvez toutes les informations sur :
www.pemep.fr

RAISON SOCIALE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° de Dossier	<input type="text"/>	OPCA	<input type="text"/>	<input type="text" value="27 - 27"/>	Réservé au PEMEP
Code NAF	<input type="text"/>	CCN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Cabinet Comptable	<input type="text"/>			<input type="text"/>	
Nombre annuel moyen de salariés	<input type="text"/>	Nombre d'apprentis (Pour état des apprentis, cf. notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

● Attention : si **apprenti** en 2010 **ET S ≤ 96 751 €**, alors entreprise exonérée ●

2 CALCUL CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA)

Total salaires bruts 2010 € X 0,18% = €

3 CALCUL CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (CSA)

Attention : A NE REMPLIR QUE si le nombre moyen annuel de salariés de l'entreprise est supérieur ou égal à 250 ET le nombre de contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation n'atteint pas 3% des effectifs en 2010 (arrondi à l'entier inférieur). Merci de nous fournir copie de ces contrats.

* Pour départements 57, 67, 68 alors B = S x 0,052 %.

Total salaires bruts 2010 € X 0,10%* = €

4 CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEMENT INTÉGRAL

Total salaires bruts 2010 € X 0,50%** = €

Frais de stages (Joindre la copie de la convention de stage).
Se reporter à la notice et au Portail www.pemep.fr

€
Dans la limite de 4 % de la taxe (C)

Taxe d'apprentissage nette Taxe Nette
** Pour départements 57, 67, 68 alors C = S x 0,26 % C - D = €

Libellez votre chèque à l'ordre du **PEMEP** Montant à verser (arrondir à l'euro) **A + B + E = €**

La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

5 ÉTAT DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2010

Joindre impérativement à ce bordereau la copie du ou des contrats d'apprentissage.

NOM DES APPRENTIS	NOM ET ADRESSE DES CFA D'ACCUEIL	DIPLOMES PRÉPARÉS	DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
			Début	Fin

6 VERSEMENTS PARTIELS (en cas de versement d'une part de votre taxe via un autre OCTA)

Montant Total (Détail obligatoire ci-dessous) = € Chèque à Libeller à l'ordre du PEMEP

CDA	+	QUOTA D'APPRENTISSAGE	+	BAREME								
<input type="text"/>		FNDMA		Quota (solde)		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		ESF / OP
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

7 FACULTATIF : REVERSEMENTS

Si vous le désirez, **PEMEP** effectuera à votre demande et en respectant la législation en vigueur, des reversements aux établissements d'enseignement de votre choix.

Vous devrez alors préciser le nom, l'adresse et le téléphone de(s) l'établissement(s).

Nous ne sommes pas autorisés à faire des reversements à d'autres organismes collecteurs.

Nous ne pouvons garantir les reversements demandés si vous n'indiquez pas le nombre de reversements, si vous ne signez pas ce bordereau et/ou si les dossiers nous parviennent en retard.

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ
<p>Nombre de reversements souhaités : <input type="text"/></p> <p>Nom : <input type="text"/> Qualité : <input type="text"/> Date : <input type="text"/></p>	<p>Signature du représentant et cachet de l'entreprise obligatoires :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px; width: 100%;"></div>

Règlement par Chèque N° : établi à l'ordre de PEMEP, banque :

Règlement par Carte Bancaire d'un montant de : en date du :

Virement au compte : LCL Paris Anjou (joindre obligatoirement l'ordre de virement) Banque 3002 Guichet 00453 N° de compte 000008471L Clé 34

© Monceau Formation Conseil - 2010